



Appel à manifestation d'intérêt « Soutenir l'agriculture locale et durable »

lundi 12 avril 2021, par [lpe](#)

Du 12 avril au 30 juin 2021, le Fonds SEA pour la transition des territoires lance un appel à manifestation d'intérêt « Soutenir l'agriculture locale et durable »

Le Fonds SEA pour la transition des territoires, porté par LISEA, concessionnaire de la ligne à grande vitesse Sud Europe Atlantique et MESEA mainteneur de la ligne, lancent un appel à manifestation d'intérêt « Soutenir l'agriculture locale et durable », du 12 avril au 30 juin, à destination des exploitants agricoles, associations et porteurs de projets qui agissent en faveur de la transition écologique et solidaire des six départements traversés par la LGV [1].

Avec un budget de 450.000 euros, l'appel à manifestation d'intérêt du Fonds SEA permettra d'accompagner l'accélération de la transition agroécologique et solidaire des territoires. Un programme qui s'inscrit en cohérence avec les besoins avec les politiques publiques dédiées à la transition écologique et énergétique.

Trois thématiques ciblées

Les soutiens de projets sont axés autour de trois thématiques :

- L'amélioration de la performance environnementale des exploitations agricoles ;
- L'accélération du développement local d'une filière maraîchère biologique, durable et solidaire ;
- Le soutien à la recherche et à l'expérimentation pour relocaliser la filière protéines végétales.

Cet appel à manifestation d'intérêt entend participer aux trois défis majeurs de la transition écologique et solidaire du monde agricole : la structuration de filières locales en impliquant les acteurs du monde agricole et de l'insertion, le développement d'outils innovants pour une meilleure performance environnementale des exploitations agricole et enfin, la mutualisation d'outils et des compétences entre les différents acteurs.

Une démarche partenariale

Pour mener à bien cet appel à manifestation d'intérêt, le Fonds SEA s'appuie sur les compétences d'un comité technique constitué de représentants de la Région Nouvelle-Aquitaine, de la DRAAF Nouvelle-Aquitaine, de la FRAB Nouvelle-Aquitaine, de l'ADEME Nouvelle-Aquitaine, d'Aquitaine active, du Muséum national d'Histoire naturelle et d'INAE.

Modalités de candidature et contact pour les porteurs de projets

L'appel à manifestation d'intérêt et les modalités de dépôt des candidatures seront consultables sur : www.lisea.fr à partir du lundi 12 avril 2021

Les projets seront sélectionnés fin 2021, pour une période de deux à cinq ans selon la nature des projets.

A propos du Fonds SEA pour les territoires :

Fondé en 2021 et doté d'une enveloppe de 3 millions pour les années 2021-2026, le Fonds SEA pour la transition des territoires a pour objectif d'accompagner les territoires traversés par la LGV SEA dans leur transition écologique et solidaire, en soutenant des projets visant à la préservation de la biodiversité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'insertion sociale et professionnelle. 3 volets qui recouvrent les actions mises en œuvre de 2012 à 2020 par les Fondations LISEA Carbone et LISEA Biodiversité, et le Fonds de dotation Sillon Solidaire.

A propos de LISEA :

Concessionnaire de la LGV Sud Europe Atlantique (Tours-Bordeaux), la mission de LISEA est de gérer, en toute sécurité, une infrastructure ferroviaire publique de manière performante et responsable, au bénéfice des voyageurs, clients et territoires. Mise en service le 2 juillet 2017, la ligne relie Paris à Bordeaux en 2h04. Par sa démarche RSE visant notamment à préserver l'environnement et favoriser durablement le progrès social, LISEA entend accompagner les territoires à relever le défi de la transition écologique et énergétique, deux enjeux majeurs de notre société. LISEA est détenu par VINCI Concessions (33,4 %), Caisse des Dépôts (25,4 %), MERIDIAM (24,4 %) et Ardian (16,8 %).

A propos de MESEA :

MESEA est le mainteneur de la Ligne à Grande Vitesse Sud Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux. Impliquée depuis la phase de conception de la LGV SEA, MESEA en assure la maintenance et l'entretien, en toute sécurité, de manière performante et responsable, pendant toute la durée de la concession, jusqu'en 2061.

Notes

[1] Gironde, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Indre-et-Loire, Vienne.